

- **Qu'est qu'un CLIC ?**

Les CLIC sont les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique. Les CLIC apportent de l'information aux personnes âgées et à leur entourage et mettent en relation les professionnels. Ils rassemblent en un lieu unique toutes les informations relatives à l'aide que l'on peut apporter aux personnes âgées. Ils facilitent l'accès aux dispositifs existants, aux droits, aux aides, aux loisirs etc. En cela ils contribuent à apporter une réponse de proximité coordonnée visant au mieux vivre des personnes concernées dans leur environnement.

Les CLIC s'adressent aux personnes âgées de 60 ans et plus, à leur entourage et aux professionnels qui interviennent auprès d'eux. Les CLIC dépendent de la loi du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie. Totalement décentralisé, le dispositif CLIC relève d'un pilotage départemental.

Qui trouve-t-on dans un CLIC ?

Dans chaque **CLIC**, on trouvera une personne chargée de l'accueil des personnes âgées et des familles.

On y trouvera également un coordonnateur, chargé d'organiser et de mobiliser l'action des différents intervenants médicaux sociaux dans la prise en charge des personnes âgées. Ce responsable de la coordination doit être en mesure de mobiliser les différents acteurs médico-sociaux pour répondre aux besoins d'une personne âgée dépendante.

Enfin, il y aura des professionnels sociaux, médico-sociaux ou de santé, en lien avec les acteurs de la gérontologie

Quelles entités animent les CLIC ?

Des opérateurs de nature très différente peuvent devenir opérateurs d'un **CLIC**. Il peut s'agir d'une mairie, d'un hôpital, d'une association, ou de n'importe quelle autre collectivité territoriale...

Le label est attribué par un comité de pilotage composé du préfet, du président du Conseil Général, d'un représentant de la caisse maladie, et des représentants des **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) des grandes villes.

Une convention de partenariat est alors signée, déterminant des objectifs formalisés en termes qualitatifs et quantitatifs.

A ce jour, plus de 50% des **CLIC** sont gérés par une association, plus de 25% par une commune ou un CCAS, 10% par un établissement hospitalier et, un peu moins directement, par le Conseil Général

Trouver le CLIC le plus proche de votre domicile

Référez vous au site du ministère délégué aux Personnes âgées pour trouver le **CLIC** qui correspond à votre domicile.

<http://clic-info.personnes-agees.gouv.fr>

